

CHAPITRE III

TERRAINS ECHANGES POUR FAVORISER LA
COLONISATION

dans les comtés de Nicolet, Lotbinière, Mégantic, Arthabaska, Drummond, Sherbrooke, etc.

Il existe encore çà et là, nous dit M. Ulric Barthe, au sein même des vieux cantons au sud du Saint-Laurent, c'est-à-dire dans la partie la plus peuplée de la province, d'assez vastes étendues de territoire improductives aux mains de leurs présents possesseurs, tout de même susceptibles d'être remises en valeur par un changement de mains. Ce sont, généralement, des reliquats d'anciennes concessions forestières, ou de domaines seigneuriaux du temps passé, qui ont été laissés à l'abandon après qu'on y eût coupé tout le bois marchand.

Ces larges étendues de terres incultes en plein pays agricole, où l'on n'apercevait, à perte de vue, que souches et broussailles, n'étaient pas seulement une anomalie, mais, dans bien des cas, une entrave sérieuse à l'agrandissement des paroisses. Aussi, en 1916, le gouvernement provincial, demandait-il à la Législature l'autorisation nécessaire pour faire rentrer, autant que possible, de ces terres en friche, dans le domaine de la Couronne. Ce pouvoir lui fût donné par le Statut 7 Geo. V., chap. 22 (1).

(1) Cf. "Terrains vacants dans les vieilles paroisses", par Ulric Barthe, publiciste du Ministère des Terres et Forêts.